

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

Couvrant la période
du 1er janvier au 31 décembre 2009



Visitez notre site :
www.coe.int/ecri

Secrétariat de l'ECRI
Direction générale des droits de l'Homme et des affaires
juridiques
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 29 64
Fax : +33 (0)3 88 41 39 87

Strasbourg, juillet 2010

Préface	5
Les grandes tendances	7
Activités de l'ECRI en 2009	
1) Approche pays-par-pays	13
2) Travaux sur des thèmes généraux.....	15
3) Relations avec la société civile.....	16
4) Déclaration	18
5) Autres activités	18
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales	21
Annexes	
- Composition de l'ECRI	25
- Secrétariat de l'ECRI	33
- Réunions tenues par l'ECRI en 2009.....	35
- Liste des publications.....	37

Préface

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.

La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.

Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.

Les grandes tendances

1. Chaque année, en introduction à son Rapport annuel, l'ECRI souligne les grandes tendances observées en matière de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel l'ECRI devra continuer à travailler et renforcer son action à l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances, observées dans le cadre des diverses activités de l'ECRI, varient d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Elles sont néanmoins suffisamment importantes pour être mentionnées tout particulièrement. Pour la plupart, elles résultent de phénomènes qui existent depuis plusieurs années et ont déjà été décrites par l'ECRI. Cependant, la situation demeure inquiétante et l'ECRI tient à attirer l'attention sur ces tendances, qui sont au cœur de ses préoccupations.

La situation générale

2. L'ECRI a traditionnellement décrit comme complexe la situation générale concernant les formes contemporaines de racisme et de discrimination fondée sur la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique (c'est-à-dire la discrimination raciale) en Europe. En 2009, un facteur d'une importance considérable a intensifié cette complexité : les effets de la crise économique. La crise a produit à la fois des effets directs et indirects. Il y a eu à travers l'Europe une augmentation du chômage et en parallèle, dans le sillage d'une augmentation des déficits publics, des réductions dans les dépenses publiques dans des domaines sociaux importants tels que l'éducation, la santé, le logement, le maintien de l'ordre et le soutien octroyé aux personnes se trouvant dans une situation dépourvue. Une telle évolution ne peut qu'avoir un impact important sur les groupes les plus vulnérables de la société dont les minorités historiques et les migrants. En ce qui concerne les effets indirects, l'ECRI juge profondément préoccupant l'impact sur les attitudes publiques et le discours politique de la concurrence inévitable pour des ressources peu abondantes. Nous constatons une augmentation générale des attitudes xénophobes et intolérantes, accompagnée d'attaques verbales virulentes et d'incidents violents, ainsi qu'une perception grandissante que les flux migratoires ont un impact négatif sur

les pays concernés. L'ECRI estime que les effets directs et indirects de la crise économique actuelle devraient être étudiés de près et que des mesures spécifiques devraient être prises pour contrer leurs effets discriminatoires sur les groupes vulnérables. L'ECRI se propose par conséquent de suivre la situation de près, s'appuyant également sur l'étude qu'elle a commandée sur l'impact de la crise économique sur le racisme et l'intolérance (voir les paragraphes figurant dans la partie de ce rapport qui traite des activités de l'ECRI en 2009).

Violence raciste

3. L'ECRI est particulièrement préoccupé par la montée générale de la violence raciste, comme indiqué plus loin dans ce rapport.

Les groupes vulnérables

4. L'antitsiganisme est un grave problème dans de nombreuses sociétés européennes. Les Roms et les Gens du voyage sont en butte à une hostilité ouverte (parfois encouragée à des fins électorales) et à l'exclusion sociale, et sont victimes de meurtres et de raids contre leurs campements. Malgré le renforcement de la conscience publique des difficultés que ces populations rencontrent et la mobilisation par les associations locales, les programmes nationaux destinés à améliorer la situation des Roms et des Gens du voyage ont subi des coupes budgétaires suite à la crise économique.

5. Le racisme anti-Noirs reste présent dans les Etats membres et se manifeste souvent sous des formes extrêmes, telles que les attaques organisées contre des personnes ou des communautés entières. Les injures liées à la couleur de peau sont fréquentes dans le cadre des activités sportives.

6. La crise économique a contribué au durcissement du ton du débat sur l'immigration. Les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont souvent tenus pour responsables de la dégradation des conditions de sécurité, du chômage et des déficits des systèmes de santé. De ce fait, des communautés sont stigmatisées, notamment les ressortissants issus d'une immigration relativement récente.

7. La perception négative des musulmans, qui s'exprime souvent dans le cadre de débats sur les « valeurs », a toujours une incidence profonde sur la vie quotidienne d'un grand nombre de personnes. Si l'islamophobie a toujours eu des répercussions dans de nombreux domaines, tels que l'emploi, le maintien de l'ordre, l'urbanisme, l'immigration, voire l'éducation, on observe aujourd'hui un phénomène relativement nouveau qui consiste à proposer ou à introduire des restrictions d'ordre juridique visant spécifiquement les musulmans – matière là encore à la récupération politique. Naturellement, l'ECRI soutient les initiatives des gouvernements européens destinées à encourager la tolérance à l'égard de la diversité religieuse en Europe, par exemple en créant des forums pour un dialogue interculturel. Il reste néanmoins clairement des efforts à faire à cet égard.

8. L'antisémitisme n'a pas disparu d'Europe. Au contraire, certains événements internationaux (le conflit dans la bande de Gaza par exemple) et la crise financière ont servi de prétexte à sa résurgence. Les actes de vandalisme visant des synagogues et des cimetières juifs, la négation de l'Holocauste et la théorie du complot juif figurent parmi ses manifestations les plus courantes. Certaines personnalités politiques tentent toujours d'exploiter les sentiments antisémites à des fins politiques. Il convient de renforcer la coopération internationale afin d'enrayer la multiplication des sites Internet néonazis.

9. L'ECRI juge nécessaire de connaître les spécificités des différents types de racisme et de discrimination raciale qui existent aujourd'hui en Europe car certaines peuvent appeler des mesures particulières. Cependant, l'ECRI considère que des actions menées en parallèle, qui ne se rejoignent jamais, comportent un risque de dispersion des efforts. L'ECRI est également opposée à toute approche qui établirait une hiérarchie entre les différentes formes de racisme et de discrimination raciale, certaines étant présentées comme plus graves et comme plus préoccupantes que d'autres. Pour l'ECRI, toute approche fondée sur une rivalité entre victimes du racisme est inacceptable. L'action à long terme de lutte contre le racisme et la discrimination raciale doit être vue comme un processus permanent. Les efforts devraient se renforcer les uns les autres et viser chaque victime particulière et chaque groupe-cible, conformément au principe général de l'égalité de tous.

10. Reconnaître que beaucoup de membres des groupes cités plus haut se sentent légitimés à faire des demandes relatives à leur identité particulière fait partie du processus de lutte contre le racisme et la discrimination. Des réponses raisonnables peuvent être fournies à beaucoup de ces demandes, alors que d'autres doivent être acceptées en conformité avec la loi. Gérer les réactions de la majorité devrait être considéré comme une partie des responsabilités d'un Etat démocratique.

Les domaines dans lesquels le racisme et la discrimination raciale se manifestent

11. Les domaines dans lesquels le racisme et la discrimination raciale se manifestent sont nombreux, notamment l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, l'accès aux biens et aux services, et le sport. En 2009, l'ECRI a publié sa Recommandation de politique générale n° 12 contenant des orientations pour les Etats sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans ce dernier domaine.

12. Le domaine du maintien de l'ordre est particulièrement important. L'ECRI reconnaît que la lutte contre la criminalité est une mission difficile à accomplir pour les autorités. Toutefois, cette mission ne saurait justifier certaines pratiques de la police, telles que le profilage racial, par lequel on entend l'utilisation, sans justification objective ou raisonnable, de motifs tels que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique dans des activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation, par exemple lors de contrôles d'identité dans la rue. Elle ne saurait non plus justifier les brutalités policières dont sont parfois victimes les membres des groupes minoritaires. Tout en exprimant sa consternation face à la persistance de ces phénomènes, l'ECRI constate avec satisfaction que quelques Etats membres prennent des mesures appropriées pour les réduire. Des mécanismes de recours indépendants ont été mis en place et des sessions de formation ont été organisées pour les agents des forces de l'ordre, en étroite partenariat avec la société civile et les représentants des groupes minoritaires.

13. Dans le même esprit, l'ECRI est consciente que les pays européens ont le devoir de lutter contre le terrorisme. Elle regrette néanmoins que ce combat se traduise parfois par des pratiques discriminatoires à l'encontre de groupes minoritaires – du fait de l'Etat mais aussi des individus – et par un renforcement des préjugés racistes dans le discours politique et dans certains médias.

La réponse des Etats membres

14. Quelques Etats membres ont répondu aux phénomènes décrits plus haut par des changements législatifs appropriés, ce dont l'ECRI se félicite. La législation pénale, civile et administrative d'autres Etats n'a pas requis des ajustements au vu de la Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI. Dans beaucoup d'Etats, il y a des lacunes législatives évidentes. De plus, l'application correcte de la législation de lutte contre la discrimination reste souvent un défi. L'ECRI considère qu'il est nécessaire de former les personnes chargées de la mettre en œuvre, d'informer les victimes potentielles de leurs droits et de mettre à la disposition de ceux ou celles qui souhaitent obtenir des réparations une assistance appropriée.

15. Les organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale jouent un rôle essentiel pour organiser ces activités de formation et d'information. Ils sensibilisent la société tout entière à ces questions, instruisent les plaintes et, si elles sont fondées, apportent une aide concrète. L'ECRI se félicite de la mise en place de telles institutions dans un nombre croissant de pays. Elle encourage vivement ceux qui ne l'ont pas encore fait à y remédier sans plus tarder. En outre, l'ECRI souligne l'importance d'accorder à ces instances spécialisées l'indépendance et les compétences juridiques nécessaires pour fonctionner efficacement. De plus, l'ECRI exprime son inquiétude face aux coupes qu'ont subi les budgets des organes spécialisés suite à la crise économique.

16. La jurisprudence des tribunaux nationaux est un instrument essentiel pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Des décisions encourageantes ont été rendues récemment dans de nombreux Etats membres. L'ECRI espère que cette tendance

se poursuivra et que les mesures prises à l'encontre des auteurs d'actes racistes sauront être dissuasives.

17. Quelques Etats membres ont reconnu la nécessité de disposer de données ventilées par nationalité, origine ethnique ou nationale, langue et religion. Certains ont ainsi conçu, depuis longtemps ou plus récemment, les outils statistiques appropriés pour ce faire. Cependant, beaucoup d'Etats sont réticents à le faire. L'ECRI préconise depuis toujours la collecte de ce type d'informations tant pour l'adoption de politiques adaptées que pour l'évaluation de ces dernières.

18. La nécessité d'intégrer les groupes vulnérables n'est presque jamais mise en question dans les sociétés européennes modernes. L'ECRI examine souvent les politiques d'intégration nationales qui sont inévitablement liées à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'ECRI regrette que, dans de nombreux pays d'Europe, le débat sur l'intégration se concentre quasi exclusivement sur les « lacunes » réelles ou perçues des populations minoritaires, sans tenir compte tant de leur contribution économique, sociale et culturelle que du peu d'efforts déployés par la population majoritaire. L'ECRI l'envisage comme un processus à double sens, un processus de reconnaissance mutuelle, qui n'a rien à voir avec l'assimilation.

La Convention européenne des droits de l'homme

19. La ratification du Protocole n° 12 à la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui interdit d'une façon générale la discrimination, est une préoccupation principale de l'ECRI, laquelle a été à l'origine du processus conduisant à son adoption. L'ECRI est déçue que ce Protocole n'a pas été ratifié par des Etats supplémentaires en 2009.

20. Néanmoins, l'ECRI note avec intérêt qu'en 2009, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu son premier arrêt concluant à une violation de cet instrument (Sejdić and Finci c. Bosnie-Herzégovine, arrêt du 22 décembre 2009). Il est remarquable que l'arrêt en question, tout comme l'arrêt Féret c. Belgique du 16 juillet 2009 (qui concerne le discours de la haine) et plusieurs autres arrêts antérieurs, fait explicitement référence aux standards de l'ECRI.

Activités de l'ECRI en 2009

1. Approche pays-par-pays

1. Le premier volet des activités statutaires de l'ECRI est constitué par ses travaux de monitoring pays-par-pays. L'ECRI examine de près la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et propositions afin de remédier aux problèmes identifiés, l'objectif étant de proposer des solutions utiles et fondées à même d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

2. Les rapports établis par l'ECRI sont d'abord transmis sous forme de projets de textes aux États membres concernés et font l'objet d'un dialogue confidentiel. Le contenu du rapport est revu à la lumière des observations formulées par les autorités du pays. Le rapport est ensuite adopté dans sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'État membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

3. L'approche pays-par-pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, sur pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux pays-par-pays. De janvier 2003 à fin décembre 2007, l'ECRI a effectué le troisième cycle de ses travaux pays-par-pays.

4. Au début de l'année 2008, l'ECRI a lancé un nouveau cycle de monitoring (2008-2012). Les rapports du quatrième cycle concernent essentiellement la mise en œuvre des principales recommandations formulées à l'intention des gouvernements dans les rapports du troisième cycle. Ils examinent dans quelle mesure les autorités ont effectivement suivi les recommandations de l'ECRI, évaluent l'efficacité des politiques gouvernementales et analysent les évolutions récentes. Le dialogue confidentiel a été renforcé pour ce quatrième cycle de monitoring. En outre, l'ECRI a introduit un nouveau mécanisme de suivi provisoire, en vertu duquel elle demande à l'État membre visé d'appliquer en priorité trois recommandations

spécifiques et de lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport sur ce pays.

5. Afin d'obtenir la vision la plus détaillée et complète possible de la situation, une visite de contact est organisée préalablement à l'élaboration de chaque nouveau rapport.

6. Ces visites fournissent l'occasion aux rapporteurs de l'ECRI de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publiques nationales concernées par les questions relevant du mandat de l'ECRI. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG actives dans le domaine ainsi que d'autres partenaires de l'ECRI, des experts indépendants et toute autre personne compétente en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance.

7. En 2009, l'ECRI a publié les neuf premiers rapports du quatrième cycle de monitoring. Les rapports sur la Bulgarie, la Hongrie et la Norvège ont été publiés le 24 février 2009 ; ceux sur la Belgique, l'Allemagne et la Slovaquie le 26 mai 2009 et ceux sur la République tchèque, la Grèce et la Suisse le 15 septembre 2009.

8. La publication et la diffusion effective des rapports pays-par-pays de l'ECRI est une étape importante du dialogue actif permanent entre l'ECRI et les autorités des Etats membres, l'objectif commun étant de faire en sorte que les recommandations soient le plus constructives et utiles possible. La nouvelle procédure de suivi intermédiaire prévoit des contacts plus réguliers afin d'aider les pays à adapter continuellement leur réponse face aux phénomènes de racisme et de discrimination raciale.

9. Tous les rapports publiés en 2009 ont été traduits dans la ou les langues nationales des pays concernés, et des mesures ont été prises afin de veiller à leur diffusion la plus large possible auprès des partenaires au niveau national.

10. Les rapports de l'ECRI ont fait l'objet d'une couverture médiatique considérable. Dès lors qu'un rapport est publié, un communiqué de presse est rédigé et largement diffusé en vue d'une utilisation dans la presse, la radio et la télévision.

11. En 2009, l'ECRI a effectué neuf visites de contact et élaboré des rapports sur l'Albanie, l'Autriche, l'Estonie, la France, la Géorgie, la Pologne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Turquie et le Royaume-Uni.

12. Afin de pouvoir maintenir ce rythme de visites (et de conclure le quatrième cycle comme prévu) ainsi que la qualité du travail qu'elle doit fournir selon son Statut, l'ECRI a besoin d'un Secrétariat stable avec des ressources adéquates.

2. Travaux sur des thèmes généraux

Recommandations de politique générale

13. Les Recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de l'ensemble des Etats membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles proposent des lignes directrices dont les responsables de l'élaboration des stratégies et des politiques nationales sont invités à s'inspirer.

14. L'ECRI a publié sa Recommandation de politique générale n° 12, sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, le 19 mars 2009. Celle-ci demande aux gouvernements des Etats membres de garantir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous, d'apporter une protection juridique adéquate et de former la police à la manière d'identifier, de traiter et de prévenir les comportements racistes lors des événements sportifs. L'ECRI souligne également le rôle important des autorités locales, des fédérations sportives, des clubs sportifs, des écoles, des athlètes, des entraîneurs, des arbitres, des organisations de supporters, des responsables politiques, des médias et des sponsors. Enfin, l'ECRI appelle tous ces acteurs à faire front commun et à former une coalition contre le racisme dans le sport.

15. En 2009 l'ECRI a commencé à travailler sur deux nouvelles recommandations de politique générale, la première sur la discrimination raciale dans l'emploi, la deuxième sur l'antitsiganisme.

3. Relations avec la société civile

16. La lutte contre le racisme ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message antiraciste dans la société tout entière. A cet égard, la sensibilisation du grand public ainsi qu'une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires. En 2002, elle a adopté un Programme d'action destiné à consolider son action dans ce domaine, qui consiste, entre autres, à organiser des tables rondes dans les Etats membres et à renforcer la coopération avec les autres partenaires concernés, tels que les ONG, les médias et le secteur Jeunesse.

Organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

17. Les organes nationaux spécialisés sont des partenaires stratégiques de l'ECRI, qui a organisé avec eux, les 26 et 27 février 2009, un séminaire intitulé « Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale ».

18. Ce séminaire avait pour objet d'aider les organes nationaux spécialisés à développer plus avant leurs stratégies de communication et d'établissement de partenariats afin de renforcer les effets de leur action. Les participants ont étudié de manière plus approfondie les modalités d'approche des principales parties intéressées, les moyens propres à faire l'inventaire de leurs besoins et les modalités de mise au point et d'utilisation de différents outils de communication. La collaboration avec les médias a fait l'objet d'une attention particulière.

Réunion de consultation avec des ONG internationales

19. Lors d'une réunion de consultation à Paris le 4 décembre 2009, l'ECRI et des organisations non gouvernementales internationales ont tenu un échange de vues et étudié les modalités d'une coopération future dans différents domaines.

Organisation de tables rondes nationales dans les États membres

20. Les tables rondes nationales de l'ECRI visent à contribuer aux débats nationaux dans les États membres sur la question de la lutte contre le racisme et l'intolérance et à encourager la réflexion dans les différents milieux concernés au niveau gouvernemental et non-gouvernemental. Ces événements sont également l'occasion de sensibiliser le grand public aux problèmes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance.

21. La table ronde de l'ECRI en Ukraine s'est tenue à Kiev le 7 mai 2009. Les principaux thèmes examinés étaient les suivants : le dernier rapport de l'ECRI sur le pays ; la manière de contrecarrer la violence à motivation raciste ; la mise en œuvre de la législation contre la discrimination ainsi que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le discours public et dans la sphère publique.

22. La table ronde de l'ECRI en Hongrie s'est tenue à Budapest le 16 novembre 2009. Elle portait principalement sur les thèmes suivants : le dernier rapport de l'ECRI sur le pays ; la liberté d'expression et le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le discours public ; la manière de contrecarrer la violence à motivation raciste et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la discrimination raciale.

Stratégie de communication

23. En 2009, l'ECRI a continué à moderniser son site Internet, dont l'outil de recherche dans la base de données Hudoc est particulièrement utile. Il permet en effet de consulter les rapports pays-par-pays et les recommandations de politique générale de l'ECRI à l'aide de mots-clés.

24. En 2009, le Secrétariat de l'ECRI a comptabilisé un nombre de 300 articles parus dans les médias nationaux sur l'ECRI et sur les résultats de ses travaux. Les revues de presse rassemblant ces articles, constituées par le Secrétariat, ont compté 359 pages au total (139 pages en mars 2009 ; 95 pages en juin 2009 et 125 pages en décembre 2009).

4. Déclaration

25. Le 1^{er} décembre 2009, l'ECRI a publié une « Déclaration sur l'interdiction de la construction de minarets en Suisse ». L'ECRI y exprime sa profonde préoccupation concernant les résultats de l'initiative populaire suisse qui « aboutira à une discrimination envers les Musulmans et portera atteinte à leur liberté de religion. » L'ECRI invite les autorités suisses à examiner attentivement les conséquences de ce vote et à faire ce qui est en leur pouvoir afin de trouver une solution qui soit conforme au droit international des droits de l'homme.

5. Autres activités

26. En 2009, l'ECRI a commandé une étude sur l'impact de la crise économique sur le racisme et la discrimination raciale afin d'examiner l'influence de la crise sur les politiques et l'attitude de l'opinion publique à l'égard des personnes issues de l'immigration ainsi que l'effet éventuellement disproportionné que les mesures générales adoptées face à la crise peuvent avoir sur ces personnes. Un consultant externe, M. Jean-Michel Belorgey, ancien membre du Conseil d'Etat français, a élaboré une première version qui a été examinée par l'ECRI.

27. Lors de sa 50^e réunion plénière, du 15 au 18 décembre 2009, l'ECRI a élu un nouveau Bureau. M. Nils Muiznieks a été élu Président ; M. Christian Ahlund et Mme Vasilika Hysi ont été élus Vice-Présidents. MM. Jean-Charles Sacotte et François Sant'Angelo ainsi que Mme Eva Smith Asmussen ont été élus membres du Bureau. M. Stelios Perrakis reste membre du Bureau, son mandat courant encore. Les nouveaux membres ont pris leurs fonctions à compter du 1^{er} janvier 2010.

Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales

Conseil de l'Europe

1. L'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres organes du Conseil de l'Europe traitant de questions ayant un lien avec le racisme et l'intolérance. Son Secrétariat fournit à ces organes des informations sur les activités de l'ECRI.

2. En 2009, l'ECRI a notamment coopéré avec le Commissaire aux Droits de l'Homme et le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. L'Assemblée parlementaire et le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont représentés aux réunions plénières de l'ECRI et contribuent à ses travaux. Le 18 novembre 2009, l'ECRI a participé à une audition organisée par la Commission de suivi de l'Assemblée parlementaire à Paris sur les droits des personnes appartenant à des groupes vulnérables.

Nations Unies

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

3. L'ECRI prend en compte les recommandations du CERD lors de la préparation de ses rapports pays-par-pays et les secrétariats des deux instances entretiennent des contacts réguliers. L'ECRI encourage invariablement les Etats à déclarer expressément, comme le prévoit l'article 14 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, que des personnes ou des groupes de personnes peuvent soumettre des pétitions au CERD.

*Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
(OHCHR)*

4. Le Secrétariat de l'ECRI entretient une réelle relation de travail avec l'unité anti-discrimination du OHCHR. L'ECRI contribue, à travers son propre programme d'activités, à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée tenue à Durban, en Afrique du Sud, en 2001. L'ECRI a contribué de manière significative à la Conférence d'examen de Durban organisée à Genève en avril 2009. Celle-ci avait pour objet d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des objectifs fixés en 2001. L'ECRI a participé à cette conférence en tant que membre de la délégation du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, en juillet 2009, l'ECRI a contribué au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (présenté à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale).

*Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
(HCR)*

5. Le Secrétariat de l'ECRI et le bureau de liaison du HCR au Conseil de l'Europe se tiennent mutuellement informés des développements importants. L'ECRI prend en compte les informations communiquées par le HCR pour la préparation de ses rapports pays-par-pays.

Examen périodique universel

6. L'ECRI fournit régulièrement des informations en vue de l'examen périodique universel sur la situation en matière de racisme et de discrimination raciale dans les Etats qu'elle examine.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

7. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ont mis en place un mécanisme spécial de coopération bilatérale visant à garantir la complémentarité entre les recommandations faites par l'ECRI et le Programme « Tolérance et non-discrimination » du BIDDH. Dans ce contexte, un certain nombre de domaines dans lesquels les activités du programme de travail du BIDDH peuvent favoriser la mise en œuvre des recommandations par pays de l'ECRI ont été recensés. Il s'agit de la législation, et son application, de la collecte de données, de la lutte contre l'antisémitisme, de la formation ainsi que du soutien de la société civile et de l'éducation interculturelle et interreligieuse.

Union européenne

Commission européenne

8. L'Unité Société civile de la Direction générale Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances de la Commission européenne et le Secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux et échangent des informations sur les sujets d'intérêt commun. La Commission européenne bénéficie également du statut d'observateur aux réunions de l'ECRI.

Agence des droits fondamentaux (FRA)

9. La coopération entre l'ECRI et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) s'est poursuivie en 2009.

Déclaration commune

10. A l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars 2009, l'ECRI, la FRA et le BIDDH ont publié une déclaration commune. Les trois organisations y font part de leur préoccupation face à l'hostilité croissante qui vise certains groupes dans le contexte de la crise économique et exhortent les représentants politiques à condamner toute forme de violence inspirée par la haine raciale ou la xénophobie.

Annexe I¹

Composition de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	la Suède	25 mai 2010
Monsieur Levan ALEXIDZE	la Géorgie	1er janvier 2013
Madame Elena ANDREEVSKA	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	6 février 2013
Monsieur Mazhar BARI	l'Irlande	8 novembre 2011
Madame Raluca BESTELIU	la Roumanie	1er janvier 2013
Monsieur Abdel Hamid BEYUKI	l'Espagne	1er janvier 2013
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	10 décembre 2013
Monsieur Thomas BÜCHEL	Liechtenstein	19 mai 2014
Monsieur Tonio ELLUL	Malte	18 novembre 2014

¹ Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2009.

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	l'Italie	1er janvier 2013
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	12 juin 2013
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	1er janvier 2013
Monsieur Ivan GARVALOV	la Bulgarie	1er janvier 2013
Monsieur Lauri HANNIKAINEN	la Finlande	1er janvier 2013
Monsieur Michael HEAD	Royaume-Uni	1er janvier 2013
Madame Gudrun HOLGERSEN	la Norvège	1er janvier 2013
Madame Vasilika HYSI	l'Albanie	1er janvier 2013
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	l'Azerbaïdjan	1er janvier 2013
Monsieur Dalibor JÍLEK	la République Tchèque	1er janvier 2013
Madame Barbara JOHN	l'Allemagne	1er janvier 2013
Monsieur Jenő KALTENBACH	la Hongrie	1er janvier 2013
Monsieur Stefan KARNER	l'Autriche	1er janvier 2013

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Monsieur Vigen KOCHARYAN	l'Arménie	1er janvier 2013
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	l'Islande	1er janvier 2013
Monsieur Gün KUT	la Turquie	1er janvier 2013
Monsieur Marc LEYENBERGER	la France	22 avril 2014
Monsieur Petro MARTINENKO	l'Ukraine	1er juillet 2014
Monsieur Arvydas Virgilijus MATULIONIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Monsieur Krzysztof MOTYKA	la Pologne	2 mai 2012
Monsieur Nils MUIZNIEKS	la Lettonie	20 avril 2010
Monsieur Mart NUTT	l'Estonie	1er janvier 2013
Monsieur Dejan PALIĆ	la Croatie	1er juillet 2014
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	1er janvier 2013
Monsieur Stelios E. PERRAKIS	la Grèce	1er janvier 2013
Monsieur Tibor PICHLER	la Slovaquie	1er janvier 2013

Nom	Membre au titre de/du	Date d'expiration du mandat
Madame Alenka PUHAR	la Slovénie	1er janvier 2013
Madame Vesna RAKIC-VODINELIC	la Serbie	7 novembre 2012
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	27 septembre 2011
Monsieur Albert RODESCH	Luxembourg	12 juillet 2011
Monsieur Jean-Charles SACOTTE	Monaco	7 décembre 2010
Monsieur François SANT'ANGELO	la Belgique	1er janvier 2013
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	1er janvier 2013
Madame Winnie SORGDRAGER	Pays-Bas	1er janvier 2013
Monsieur Felix STANEVSKIY	la Fédération de Russie	1er janvier 2013
Monsieur Daniel THÜRER	la Suisse	1er janvier 2014
Monsieur Victor VOLCINSCHI	Moldova	18 septembre 2013
Siège vacant	la Bosnie-Herzégovine	

Suppléants aux membres de l'ECRI

Nom	Suppléant au titre de	Date d'expiration du mandat
Monsieur Pedro AGUILERA CORTES	l'Espagne	1er janvier 2013
Madame Doris ANGST	la Suisse	1er janvier 2014
Madame Ylva BRUNE	la Suède	25 mai 2010
Monsieur Patrick CHARLIER	la Belgique	1er janvier 2013
Monsieur Régis DE GOUTTES	la France	22 avril 2014
Monsieur Saša GAJIN	la Serbie	7 novembre 2012
Madame Carolina HADJIATHANASIOU	Chypre	1er janvier 2013
Monsieur Šarūnas LIEKIS	la Lituanie	1er janvier 2013
Madame Merja PENTIKÄINEN	la Finlande	1er janvier 2013
Monsieur Gerald SCHÖPFER	l'Autriche	1er janvier 2013

Observateurs

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur Boriss CILEVIČS
Monsieur Azis POLLOZHANI
Monsieur Zoltán SZABÓ

Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Monsieur Mehboob KHAN

Saint-Siège

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

Commission européenne

Monsieur Alvaro OLIVEIRA

Bureau de l'ECRI

Madame Eva SMITH ASMUSSEN
Présidente
membre au titre du Danemark

Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS
Vice-Président
membre au titre du Portugal

Monsieur Nils MUIZNIEKS
Vice-Président
membre au titre de la Lettonie

Monsieur Christian ÅHLUND
Membre du Bureau
membre au titre de la Suède

Madame Vasilika HYSI
Membre du Bureau
membre au titre de l'Albanie

Monsieur Stelios PERRAKIS
Membre du Bureau
membre au titre de la Grèce

Monsieur François SANT'ANGELO
Membre du Bureau
membre au titre de la Belgique

Annexe II²

Secrétariat de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

Monsieur Stephanos STAVROS, Secrétaire exécutif de l'ECRI
Tel: +33 (0) 3 88 41 30 62

Mme Claudia LAM, Juriste
Tel: +33 (0) 3 88 41 23 49

Mme Aline USANASE, Juriste
Tel: +33 (0) 3 88 41 23 17

Mme Sarah BURTON, Juriste
Tel: + 33 (0) 3 90 21 53 72

M. Yves WINISDOERFFER, Juriste
Tel.: +33 (0) 3 88 41 32 98

Mme Stéphanie MARSAL, Responsable des relations extérieures
Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

Mme Paula ECK-WALTERS, Documentaliste
Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

Mme Sylvia LEHMANN, Assistante
Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

Mme Jennifer POINSOT, Assistante
Tel: +33 (0) 3 90 21 53 96

Mme Stephanie SCHMOELZER, Assistante de la responsable des relations extérieures
Tel: +33 (0) 3 88 41 32 40

² Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2009.

Mme Martine FREY, Assistante
Tel: +33 (0) 3 88 41 38 90

Adresse du Secrétariat

Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques
Conseil de l'Europe
67075 STRASBOURG CEDEX
France

Courriel Secrétariat : combat.racism@coe.int

Fax Secrétariat : 33 (0) 3 88 41 39 87

Annexe III

Réunions tenues par l'ECRI en 2009

Sessions plénières

- 31 mars – 2 avril 2009
- 30 juin – 3 juillet 2009
- 15-18 décembre 2009

Réunions des groupes de travail CBC

- CBC 1 : 22 janvier 2009
- CBC 2 : 29 juillet 2009
- CBC 3 : 23 juillet 2009
- CBC 4 : 15 janvier 2009
- CBC 5 : 16 janvier 2009
- CBC 6 : 23 janvier 2009
- CBC 7 : 16 janvier 2009
- CBC 8 : 17 juillet 2009
- CBC 9 : 17 juillet 2009

Réunions du groupe de travail sur l'anti-tsiganisme

- 24 avril 2009
- 18 septembre 2009

Réunions du groupe de travail sur la discrimination raciale dans l'emploi

- 30 octobre 2009

Réunions du Bureau

- 30 mars 2009
- 29 juin 2009
- 14 décembre 2009

Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile

- 29 juin 2009
- 4 septembre 2009
- 14 décembre 2009

Tables-rondes nationales

- Ukraine : 7 mai 2009
- Hongrie : 16 novembre 2009

Séminaire avec des organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale « Communiquer sur les phénomènes de racisme et de discrimination raciale »

- 26-27 février 2009

Réunion de consultation avec des représentants d'ONG internationales

- 4 décembre 2009

Visites de contact

- Albanie 16-20 mars 2009
- Autriche 16-20 mars 2009
- Estonie 15-20 mars 2009
- France 9-13 mars 2009
- Géorgie 4-9 octobre 2009
- Pologne 21-25 septembre 2009
- « l'ex-République yougoslave
de Macédoine » 27 septembre – 2 octobre 2009
- Turquie 4-9 octobre 2009
- Royaume-Uni 9-13 mars 2009

Annexe IV

Liste des publications

- ECRI en bref (Strasbourg, avril 2009)
- Introduction aux travaux de l'ECRI (Strasbourg, avril 2009)
- L'ECRI et son programme d'activités (Strasbourg, septembre 2005)
- Mesures juridiques visant à combattre le racisme et l'intolérance dans les pays membres du Conseil de l'Europe (Strasbourg, janvier 1998, et versions révisées)
- Lutter contre le racisme et l'intolérance: Une corbeille de « bonnes pratiques » (Strasbourg, 1996)
- Exemples de « bonnes pratiques »: Organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, janvier 2006)
- Exemples de "bonnes pratiques" pour lutter contre le racisme et l'intolérance dans les médias européens (Strasbourg, avril 2000)
- Exemples pratiques de lutte contre le racisme et l'intolérance à l'égard des Roms/Tsiganes (Strasbourg, octobre 2001)
- Instruments juridiques pour lutter contre le racisme sur Internet (Strasbourg, août 2000)
- Compilation des Recommandations de politique générale de l'ECRI (Strasbourg, septembre 2009)
- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)

- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI : La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)
- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)
- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)

- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Approche pays par pays de l'ECRI:

→ Premier cycle :

- Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
- Volume II (Strasbourg, mars 1998)
- Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
- Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
- Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
- Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
- Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
- République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
- Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- France (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
- Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)

- Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
- Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
- Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
- Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)
- Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
- Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)

- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 15 février 2005)
- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
 - Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
 - République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
 - Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
 - Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)
 - Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)
 - Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)
 - Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
 - Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
-
- Textes des instruments juridiques internationaux en rapport avec les travaux de l'ECRI (Strasbourg, octobre 1999)

 - Activités du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance (Strasbourg, février 2004)

 - Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)

 - Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)

